





**ALLOCATAIRES** 

# Vous êtes victime de VIOLENCES INTRA-FAMILIALES ? La Caf des Yvelines vous accompagne.

#### Appelez le

3230 Service gratuit

L'un de nos travailleurs sociaux vous recontactera pour vous rencontrer.

#### Il sera à votre écoute pour :

- ✓ vous ACCOMPAGNER dans vos démarches;
- vous INFORMER sur les aides auxquelles vous avez droit;
- vous ORIENTER vers les structures et/ou associations spécialisées en fonction de vos besoins;
- SÉCURISER votre dossier allocataire Caf.

### Évaluer vos droits aux aides sociales

La Caf étudiera votre situation (ressources, âge, situation familiale...) afin que vous puissiez bénéficier de l'ensemble des prestations auxquelles vous pouvez prétendre (aides au logement, revenu de solidarité active...) et vous expliquera les démarches à réaliser.

#### Récupérer la pension alimentaire, c'est un droit!

Avec l'Agence de recouvrement des impayés de pension alimentaire (Aripa), vous pouvez obtenir un soutien financier avec l'allocation de soutien familial (Asf), si la pension alimentaire n'est pas payée ou partiellement par votre ex-conjoint.

Par ailleurs, lors d'une séparation dans un contexte violent, le juge aux affaires familiales (Jaf) peut prononcer l'intermédiation financière du versement de la pension alimentaire. La Caf reçoit la pension de l'ex-conjoint et la reverse chaque mois à l'autre parent, limitant ainsi les contacts.

www.pension-alimentaire.caf.fr

## 39 19

# LE NUMÉRO NATIONAL D'ÉCOUTE, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Le 39 19 « Violences Femmes Info » est le **numéro d'écoute national anonyme et gratuit 7 jours sur 7** du lundi au vendredi de 9h à 22h, les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 18h.

Il est destiné aux victimes de tous types de violence et à leur entourage. Il assure une écoute, une information et une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge.

